Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002075-20230412-20230404-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2023

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17): ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, PACO dos SANTOS Sandrine.

Absents (6): SOULLARD Sylvie, CERANI Rachel, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (0):

Objet: Subvention de fonctionnement 2023 au Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Mbres du Conseil	Mbres en	Mbres ayant pris part à	Séance du	Convocation le
Municipal: 23	exercice: 23	la délibération : 17	12 Avril 2023	07 Avril 2023

Pour: 17 Contre: 00 Abstention: 00

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention d'équilibre au budget 2023 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Penta di Casinca à hauteur de **34 000,00 €**.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 34 000,00 € au CCAS de Penta di Casinca.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2023 de la commune de Penta di Casinca.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 12 avril 2023

Le Maire Yannick CASTELLA